

REPUBLIQUE FRANCAISE



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

RESSOURCES HUMAINES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE CAROMB N°2023-CM-04/10-02

L'an deux mille vingt-trois, le Mercredi 4 Octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Ville de CAROMB, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil Municipal, en session ordinaire et sous la présidence de Madame Valérie MICHELIER, Maire.

Date de convocation : 29 septembre 2023

Nombre de membres élus : 23

Nombre de membres convoqués : 23

Présents : (15) MICHELIER Valérie. METZGER Olivier. FROGER-DROZ Daisy. BRAQUET Jean-Pierre. MASSONNET Christine. AGNELLI Eva. BELLENGER Elisabeth. MICHELIER Pierre. BOULON Marc. MONTAGARD Monique. BONNAVENTURE Magali. MARCELLIN Valérie. DAUTEL Gilles. MORARD Christian. VANDENBERGHE RICHARD Séverine.

Absents ayant donné procuration (7) : BONNAVENTURE Richard (procuration à MONTAGARD Monique). ENDERLIN François (procuration à BELLENGER Elisabeth). DAVID-MESSILLIER Patrick (procuration à MICHELIER Valérie). AUGIER Magali (procuration à AGNELLI Eva). JAUME François (procuration à MICHELIER Pierre). BRUN Jean-Pierre (procuration à MORARD Christian). MEYNARD Delphine (procuration à DAUTEL Gilles).

Absent : (1) LANTENOIS Geoffrey

Assistait également à la réunion : Mme Catherine PIHOUE, Directrice Générale des Services.

MODIFICATION DE L'ORGANIGRAMME DE LA COLLECTIVITE

M. Metzger, rapporteur, expose à l'assemblée :

L'année 2021 a permis à la nouvelle équipe municipale en place de repenser l'organisation de ses services pour répondre aux chantiers à mener en 2022, notamment en matière de ressources humaines (LDG, 1607 heures, RIFSEEP,...), de finances (passage à la M57, régie eau et assainissement...), d'urbanisme (augmentation des IADS, révision du PLU), d'administration générale (élections, changement de procédures Etat Civil, assemblées, gestion des actes...). En même temps, un poste de responsable de communication, vie associative et culturelle avait été créé.

Enfin, pour ce qui concerne le service enfance-jeunesse, les contours en avaient été redessinés en positionnant des cadres intermédiaires. Il en avait été de même pour la direction des services techniques.

Un nouvel organigramme avait alors vu le jour début 2022.

Aujourd'hui, à mi-mandat, afin de mettre en adéquation ses besoins et les équipes opérationnelles à sa disposition, tout en gardant à l'esprit la nécessité de maîtriser la dépense publique et en mettant en œuvre les réformes de l'Etat, l'équipe municipale a engagé une réflexion et adapté l'organisation existante.

La nouvelle organisation vise à :

- Mettre en place un service intégralement dédié à l'accompagnement de la population sur toutes ses démarches
- Intégrer à ce service le nouvel espace d'accueil mixte Poste/Mairie avec en perspective, à moyen terme, un projet « France Services »
- Regrouper les services généraux (fonctionnels) sous une seule et même entité
- Revoir l'organisation des services techniques : d'un côté l'opérationnel et de l'autre, en lien direct avec le Maire et la Direction Générale et sans lien hiérarchique avec le centre technique, suppression du poste de DST au profit d'un poste de chargé des grands projets techniques de la commune.
- Recentrer le service des affaires financières sur son cœur de métier mais développer aussi ses missions de contrôle de gestion et de suivi des recettes
- Positionner les services opérationnels d'accueil des enfants de 3 à 17 ans directement sous la direction générale et le Maire et en lien fonctionnel avec les services généraux

Vu l'avis favorable à l'unanimité des deux collèges du Comité Social Territorial réuni le 17 Août 2023,

Vu l'avis favorable de la commission générale réunie le 11 septembre 2023,

Ce nouvel organigramme, joint en annexe à la présente délibération, est entré en vigueur au 1^{er} septembre 2023 et vous est communiqué pour information.

**Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du rapporteur,
après en avoir délibéré,**

PREND ACTE

DE LA MODIFICATION DE L'ORGANIGRAMME DE LA COLLECTIVITE SOUMISE A SON EXAMEN

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus,
Pour expédition certifiée conforme,
à Caromb, transmise et publiée le 6 octobre 2023

Le Secrétaire de Séance

Christine MASSONNET



Le Maire,

Valérie MICHELIER



